PRÉVENTIONBTP
Un service OPPBTP

Article 13 de l'arrêté du 20 novembre 2017 relatif au suivi en service des équipements sous pression et des récipients à pression simples

Date de mise à jour : 30 Juillet 2025

Notre analyse

Le suivi des équipements sous pression (ESP) avec un plan d'inspection

1) Utilité du plan d'inspection

Le suivi par plan d'inspection permet de simplifier le suivi en service de certains ESP et permet notamment d'avoir : des dérogations, dispenses ou allègements de contrôles : comme l'épreuve hydraulique, la visite interne et autres.

Un plan d'inspection est un document qui définit toutes les actions de surveillance à réaliser sur un équipement sous pression. Il couvre un équipement individuel ou un lot d'équipements ayant des caractéristiques de fabrication et des conditions d'exploitation homogènes. Ce plan d'inspection est défini suivant un guide ou cahier technique professionnel (CTP) approuvé par le Ministère de l'Environnement. Le plan d'inspection définit les actions minimales de surveillance à réaliser pour chaque système frigorifique.

L'examen est réputé complet si l'ensemble des opérations prévues dans le plan d'inspection a été réalisé.Celui-ci est rédigé conformément au CTP mis en cohérence avec le document GGPI 2019-01 révision 011 sous la responsabilité de l'exploitant par une personne habilitée.La personne habilitée qui rédige le plan d'inspection a pris connaissance et applique les préconisations liées au risque pression de la ou des notice(s) d'instructions du ou des fabricant(s) du système frigorifique concerné.

Le plan d'inspection est réputé applicable et d'application à la date de signature par l'exploitant.
Il est mis en œuvre par l'exploitant :
- avant la vérification initiale
- ou, pour les équipements déjà en service, avant la prochaine échéance (IP ou RP)
- ou, pour les SIR, selon leurs procédures internes.

Il est approuvé par un organisme habilité lors de la première requalification périodique qui suit sa dated'application ou lors de la première requalification périodique qui suit chaque modification de ce PI.Quand le plan d'inspection déroge à une ou plusieurs exigences de la notice d'instructions, celui-ci estsoumis à l'approbation d'un organisme habilité avant la prochaine échéance (VI, IP ou RP).
Nota : L'approbation du plan d'inspection consiste à vérifier sa conformité avec le CTP et sa miseen œuvre effective.

2) Contenu du plan d'inspection
- Les caractéristiques de construction du système :les limites admissibles (PS, TS) définies par le fabricant ;

- Les caractéristiques d'utilisation du système :les plages de fonctionnement (pression, température) définies par l'exploitant en tenant compte des conditions pour lesquelles il a été conçu et fabriqué ;
- Les récipients soumis;
- Les tuyauteries soumises avec, pour chacune des tuyauteries sa PS, sa DN, ainsi que leur schéma frigorifique (ou synoptique) avec repérage photo ou leur schéma isométrique ;
- Les accessoires de sécurité soumis, avec leur réglage.

- Les modes de dégradations ;
- Les actions de surveillance.

Equipement concerné	Modes de dégradation	Origine	Conséquences	Effets	Localisation des zones sensibles	Mesures de surveillance	Critères d'acceptation

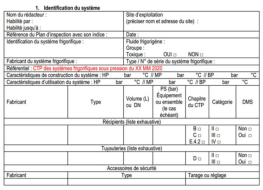

ESP - Contenu du plan d'inspection

FAQ relative à l'interprétation des dispositions de l'arrêté ministériel du 20 novembre 2017 relatif au suivi en service des ESP et RPS, INERIS

Cliquez ici pour accéder à cet outil

Plaquette consacrée aux équipements sous pressions, DREAL Pays de la Loire

Cliquez ici pour accéder à cet outil

Les risques d’éclatement

Cliquez ici pour accéder à cet outil